

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Solidarité, Politique de la ville, Enfance  
et Petite Enfance »

Conseil municipal du 21 octobre 2013

Séance du 24 septembre 2013

RECEVU  
29 OCT. 2013  
60300 SENLIS

## 15 Contrat Educatif Local - convention 2013

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK,  
Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. BERNARD-LUNEAU, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHÉLIF, OYONO,  
MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE,  
LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON  
M. SZPIRKO  
M. GRIMBERT  
M. MACHU  
M. CHEURFA

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN  
Pouvoir à : Mme PAMART  
Pouvoir à : M. BERNARD-LUNEAU  
Pouvoir à : Mme FEVRIER  
Pouvoir à : M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KOUACHI-MAHSAS  
Mme RIFFAULT  
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, première-adjointe, expose :

Chaque année, les services de l'Etat proposent la signature d'une convention qui a pour objet de préciser les objectifs communs et les engagements au titre d'un Contrat Educatif Local. Ce contrat propose des actions spécifiques, déterminées au plan local et qui participent aux orientations générales définies par l'Etat :

- favoriser la socialisation des enfants et des jeunes, l'épanouissement de leur personnalité et leur insertion dans la société,
- proposer un accès pour tous à des activités ludiques, culturelles, artistiques, scientifiques et sportives respectueuses de leur rythme de vie, de leurs besoins et de leurs attentes,
- encourager leur prise d'initiatives et leur engagement dans la vie locale.

Pour faciliter la mise en œuvre de ces différentes actions, l'Etat, par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Oise a alloué une aide financière d'un montant de 4 000 euros (dont 1 200 euros : « Citoyenneté jeunes » ; 1 500 euros : « Ecole municipale des sports » ; 1 300 euros : « Mémoires et racines creilloises au musée Gallé-Juillet »).

Il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire à signer la dite convention.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu la convention ci-annexée,

Vu l'avis de la commission « Solidarité, Politique de la ville, Enfance et Petite enfance » en date du 24 septembre 2013

Entendu le rapport de présentation

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer avec l'Etat la convention financière 2013 au titre du contrat éducatif local.

**Article 2** : d'imputer les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville (comptes 422/74718/DA, 422/74718/DB, 322/74718/CC).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **25 OCT. 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le 29/10/2013

et publication ou notification le 25/10/2013

CREIL, le 29/10/2013.....

**LE MAIRE**

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise

**Pour le Maire et par délégation**  
**Le Directeur Général des Services**  
**Philippe Raluy**

